







Aujourd'hui le 27.5.2009, HOPITAL EPSAN 67130 BRUMATH

Monsieur ISMAIL a constaté qu'on l'obligeait à prendre des médicaments pour son psychisme à la place des antibiotiques dont il a réellement besoin. Monsieur ISMAIL estime avoir été trompé sur la prise des médicaments et a exprimé son désaccord auprès du personnel médical lors de la distribution des médicaments et aussi au cours de divers entretiens médicaux.

Monsieur ISMAIL demande que ses droits de patients soient respectés et qu'il souhaite attendre la décision du tribunal avant de prendre les traitements imposés ceci pour conserver toute sa lucidité devant le tribunal. Malgré cela, l'infirmier a insisté sur le fait que Monsieur ISMAIL sera obligé de prendre les médicaments pour le psychisme jusqu'à l'audience du Tribunal. Ce que refuse catégoriquement le dit-patient Monsieur ISMAIL, en présence de plusieurs autres patients qui l'a informé de son désaccord et qui ont assisté à l'expression de son refus puisque la veille il aurait déjà constaté, selon ses dires, à une inversion des médicaments entre les antibiotiques et les médicaments pour le psychisme.

Patients témoins:

1)  2) 
3)  4)  5) 
6)  7) 